



www.anact.net

La Lettre

Novembre 2011

EDITORIAL

Bonjour à tous,

SOMMAIRE

- P. 1 **L'éditorial du Président**
- P. 2 **Point sur l'évolution des effectifs des services archéologiques des collectivités territoriales**
- P. 4 **Zoom sur le Service d'Archéologie du département de l'Indre-et-Loire**
- P. 5 **Cinquièmes rencontres nationales de l'ANACT 2012**

Cette fin d'année est marquée par la réforme du financement de l'archéologie préventive. Elle nous impactera tous, nous devons ensemble nous saisir de ce dossier. L'ANACT a suscité plusieurs réunions avec le ministère de la Culture et de la Communication, ce qui a permis de discuter le dispositif qu'il propose et d'en faire évoluer certains points. Cette réforme est nécessaire. Si des avancées sont à noter notamment pour les Collectivités territoriales qui réalisent des diagnostics au cas par cas (il n'y aurait plus de diagnostics sans recette), l'ANACT pointe un problème de fond qui doit être résolu dans ce nouvel effort législatif : ce nouveau mode de rémunération pénalise en effet les collectivités qui ont choisi le monopole sur trois ans de la réalisation des diagnostics. La péréquation de la ressource qui leur permettait d'assurer des missions de recherche et de valorisation va disparaître.

Ce constat amène l'ANACT à souhaiter que la réforme, conçue trop étroitement pour régler le déficit chronique de l'archéologie préventive, soit l'occasion de remettre l'ensemble des opérateurs publics sur le même plan d'équité. L'ANACT demande la reconnaissance des missions de service public que nous exerçons quotidiennement, depuis des années, en matière de recherche et de valorisation. Cette reconnaissance doit se traduire par une répartition de la redevance d'archéologie préventive qui tienne compte de ces missions. Nous avons alerté le ministère sur ces questions et transmis nos propositions. Nous allons rencontrer un certain nombre d'instances et d'élus dans les prochaines semaines.

L'ANACT sera présente dans la commission instituée par le ministère de la Culture et de la Communication pour établir les barèmes de rémunération des diagnostics. L'association proposera une vision large de l'activité de diagnostic, incluant toute la chaîne opératoire de l'archéologie et non seulement l'acte technique d'expertise des sites.

J'ai aussi le plaisir de vous annoncer que se tiendront les 10 et 11 mai 2012 les cinquièmes Rencontres Nationales de l'ANACT à Tours et à Chinon, intitulées : « Archéologie et patrimoine monumental. »

Notre site Internet poursuit sa reconstruction, des éléments seront communiqués dans les prochaines semaines par les membres de l'Association en charge du projet.

Une convention de collaboration avec l'Association des Départements de France sera prochainement signée. Une proposition de convention sera aussi soumise à l'Association des Maires de France.

Vous souhaitant bonne lecture

Thomas Vigreux
Président de l'ANACT

Rédaction

Directeur de la publication : Thomas Vigreux
Coordinateur : Bruno Dufay

Maquette : Isabelle Déchanéz-Clerc

Nos coordonnées :

1-5 route de Saint-Leu 93800 Epinay-sur-Seine
Téléphone : 01 55 83 01 43
Télécopie : 01 48 22 05 46 - courriel : ANACT.contact@voila.fr

N° 5

POINT SUR L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DES SERVICES ARCHÉOLOGIQUES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Périodiquement, l'ANACT s'efforce de mener une enquête pour mieux cerner l'évolution des effectifs des services territoriaux d'archéologie. Cette entreprise est toujours délicate et forcément incomplète, car les retours de questionnaires sont insuffisants. La dernière enquête a été menée en 2008 et publiée dans « Les Nouvelles de l'Archéologie » (n°113).

La dernière enquête de l'ANACT a enregistré les réponses de 23 CT sur 102 recensées (soit un taux de réponse de 22,5%, ce qui est honorable). Dans la mesure où ce sont les services les plus nombreux qui ont eu le temps de répondre, il faut certainement minorer les chiffres obtenus pour pouvoir généraliser.

Voici donc le tableau obtenu lors de l'enquête et les chiffres retenus pour le calcul des effectifs (par effectifs, on entend l'effectif global, tout métiers confondus, y compris administratifs, et de tous statuts). Il s'agit de la moyenne des effectifs par service :

| | Enquête ANACT | Moyenne retenue |
|-----------------------------|---|-----------------|
| Départements agréés | 22 | 16 |
| Départements non agréés | 5 | 3 |
| Communautés d'agglomération | 47 (les 95 agents du Douaisis figurent dans cette moyenne, en conséquence peu représentative) | 20 |
| Villes agréées | 14 | 8 |
| Villes non agréées | - | 2 |

Cette formule de calcul permet d'obtenir un effectif probable minimal d'un gros millier d'agents oeuvrant pour l'archéologie en collectivité territoriale, soit une dizaine par collectivité, mais avec des disparités très importantes. Ces dernières années ont vu le développement de très gros services, dont voici le « top 4 » :

- la communauté d'agglomération du Douaisis : 95
- la ville de Chartres : 43
- la communauté d'agglomération de Bourges + : 36
- la ville de Lyon : 30

Il est intéressant de noter qu'il ne s'agit pas forcément des plus grosses collectivités, puisqu'on n'y trouve notamment aucun des départements riches et peuplés de l'Île-de-France.

La mise en perspective de ces chiffres avec les enquêtes précédentes, ce qui nous donne un recul de trente ans, aboutit à un résultat contrasté. Depuis 1991, le rythme de création de services n'a pas varié. Il est surprenant que la loi de 2003 n'ait pas donné un coup de fouet à la création de services.

L'explication réside probablement dans les difficultés qu'ont les élus à faire des choix structurels. Après l'enthousiasme de la première décentralisation, la création en 1991 des statuts a refroidi les ardeurs, car

l'engagement de fonctionnaires est plus problématique que celui de contractuels aux statuts variés et souvent précaires. Rajoutez par-dessus la crise budgétaire de 1993 et le manque d'incitation de l'État, et vous obtenez cette progression lente. La loi de 2003 n'a fait aucune avancée en matière de compétences, qui sont restées facultatives en matière d'archéologie, et l'État n'a pas davantage poussé à la création de services. Les élus sans perspectives claires, brouillées encore par la crise financière depuis 2008 et les projets de réforme institutionnelle, n'ont donc que très modérément mis de nouvelles structures en chantier (une à deux par an). La compensation financière de la redevance d'archéologie préventive a montré ses limites, au point qu'elle fait actuellement l'objet d'une réforme.

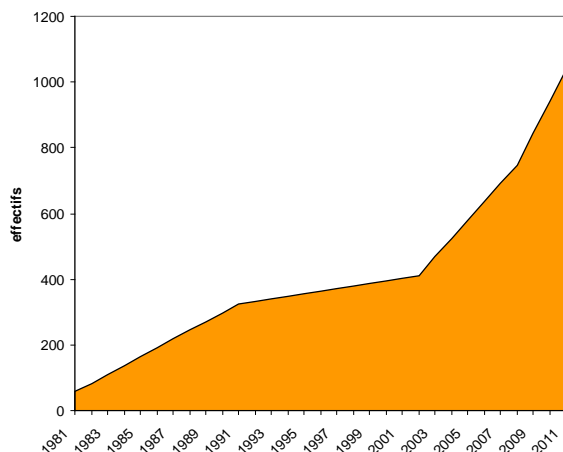
Les choses sont tout-à-fait différentes si l'on regarde le nombre des agents et non celui des services. La progression est alors impressionnante. Deux phénomènes expliquent cela : l'un est le biais de nos enquêtes. Ce n'est que depuis 2008 et surtout 2010 que nous essayons de comptabiliser le nombre de hors-statuts, et de raisonner en équivalents-temps-pleins. Auparavant, seuls les titulaires étaient le plus souvent comptés, et en général les archéologues seulement. Les effectifs des enquêtes passées ont donc été certainement sous-estimés.

Toutefois, il est vrai que le phénomène des recrutements précaires s'amplifie, en archéologie comme ailleurs, et qu'il est la traduction de la montée en puissance de l'archéologie préventive depuis 2003. La croissance des effectifs de l'INRAP suit aussi une courbe ascendante, mais la sujétion du ministère des finances l'empêche de recruter autant qu'il le souhaiterait.

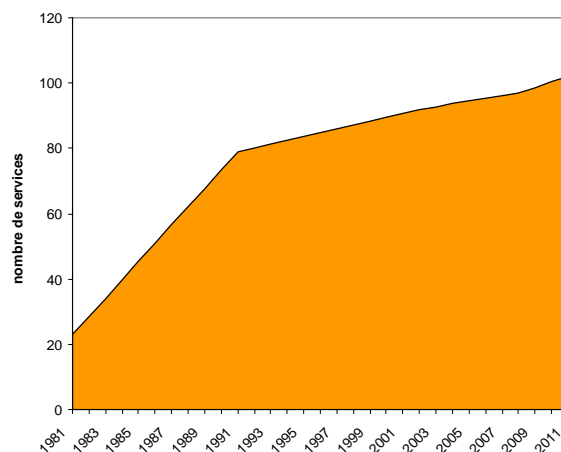
On constate donc que les CT qui ont franchi le pas de se doter d'un service n'hésitent pas à le renforcer, parfois dans des proportions considérables. De même, elles sont plus nombreuses à demander l'agrément. En 2008, la moitié des services n'était pas agréée, en 2011, cette proportion est tombée au tiers. Toutefois, cette progression se fait par le biais de contractuels. Les réponses à l'enquête de l'ANACT indiquent que moins d'un quart des effectifs sont titulaires, et il s'agit souvent des personnels administratifs ou de documentation. Plus préoccupant encore, le nombre de contrats courts ou très courts est très important.

La répartition géographique des services de collectivité n'a pas beaucoup varié. La précédente enquête avait mis en évidence la corrélation entre dynamisme de l'aménagement d'un territoire, donc pression sur le sous-sol, et la présence de services de collectivité : Bassin Parisien, façades maritimes, axes TGV. Cette donne n'a pas changé, et on assiste plutôt à la densification de zones déjà bien pourvues (notamment le nord et l'axe Paris-Atlantique).

Évolution du rythme de recrutement



Évolution du rythme de création des services

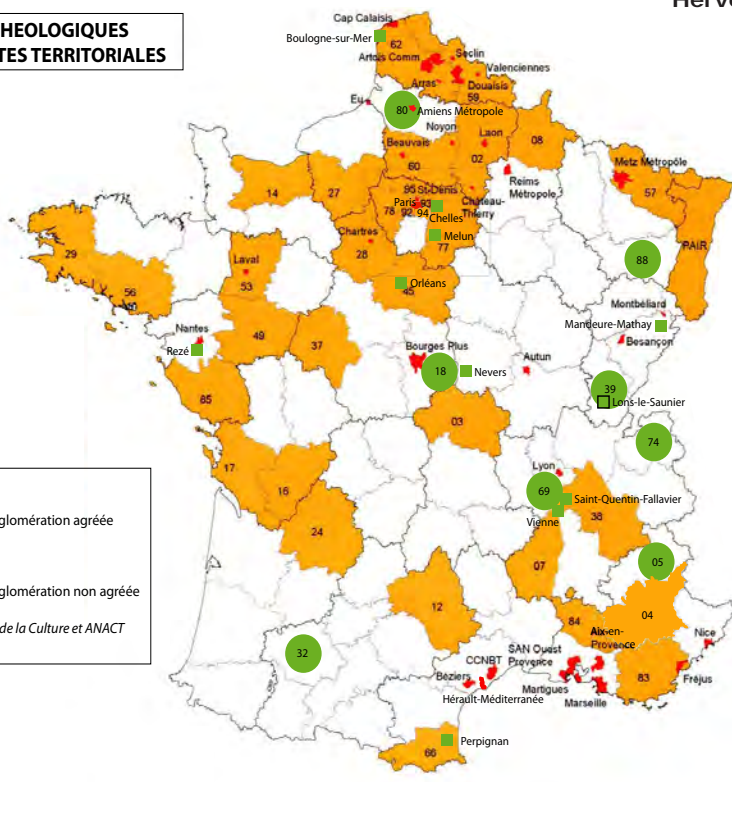


Enfin, l'ANACT s'est interrogée sur sa représentativité au sein des services. Notre association est représentée par au moins un agent dans 87 % des services départementaux, dans 72% de ceux des communautés d'agglomération, et seulement dans 67% des villes. Cette décroissance apparaît logique dans la mesure où ce sont surtout les

départements qui ont les moyens de dégager du temps pour des agents. Mais ces chiffres doivent convaincre du fait que les débats qui nourrissent notre association sont représentatifs des diversités qui font la richesse de l'archéologie en collectivité territoriale.

dossier réalisé par
Bruno Dufay, Nurià Nin,
Hervé Sellès et Thomas Vigreux

**LES SERVICES ARCHEOLOGIQUES
DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**



- département agréé
- ville ou communauté d'agglomération agréée
- département non agréé
- ville ou communauté d'agglomération non agréée

(source et cartographie : Ministère de la Culture et ANACT mise à jour septembre 2011)

Le comité de rédaction de la lettre de l'ANACT a décidé de consacrer la rubrique « présentation d'un service » à celui qui organisait la même année nos journées nationales. C'est ainsi que cette nouvelle formule s'inaugure par le

SERVICE DE L'ARCHÉOLOGIE DU DÉPARTEMENT DE L'INDRE-ET-LOIRE

Un outil créé pour soi mis au service des autres

Le Service d'Archéologie du département de l'Indre-et-Loire (SADIL) représente un cas typique de l'évolution d'une structure dont les objectifs ont varié au fur et à mesure de son histoire.

L'idée a germé au Conseil général fin 2002, alors que de très ambitieux projets d'aménagement étaient programmés pour la décennie à venir. Des routes, bien sûr, mais aussi des travaux de restauration et de restructuration de monuments historiques, car le département est le plus gros propriétaire de monuments classés après Paris. Des fleurons du patrimoine national comme les châteaux de Chinon, de Loches, du Grand-Pressigny (avec son musée de Préhistoire) et de Candé, un prieuré où Ronsard est enterré, les maisons (médiévales) de Rabelais et de Balzac, un hôtel Renaissance à Tours bâti sur des fondations antiques, une pile funéraire gallo-romaine...

Bref, les élus ressentirent le besoin d'une compétence archéologique pour servir d'interface avec les services de l'Etat et avec l'INRAP. Un poste de chargé de mission fut donc créé en 2003, mais quelques semaines avant l'embauche du candidat retenu (Bruno Dufaÿ), la réforme de la loi de 2001 redonnait aux collectivités la possibilité de s'investir pleinement dans le champ de l'archéologie préventive. Il fut alors question de créer un service en bonne et due forme, d'autant que 2003 avait été une année difficile pour l'INRAP, qui peinait à assurer ses missions.

Ce fut chose faite en janvier 2005, l'agrément suivit en mai, et commencèrent quelques années de belles opérations, de fouille principalement, sur les châteaux et les routes départementales. Puis vint un changement de majorité politique qui décida d'un moratoire sur les routes au nom du développement durable, la crise financière de 2008, l'achèvement peu à peu des grands programmes sur les monuments. Que faire du service archéologique ? Sa disparition fut envisagée, il fallut convaincre que le Conseil général possédait un outil précieux pour sa politique culturelle (par exemple renouveler pour les visiteurs le discours sur des monuments connus surtout par les travaux des érudits du 19ème siècle) et pour aider au développement économique du territoire, grâce à sa réactivité opérationnelle. Il fut redéployé vers des aménageurs extérieurs, d'abord en diagnostic, puis à partir de 2010 lui fut donnée la capacité de répondre à des appels d'offres de fouilles. L'assemblée départementale décida de mettre en priorité le SADIL au service des collectivités locales ou de projets d'intérêt général. C'est ainsi que le diagnostic et les fouilles préalables à la

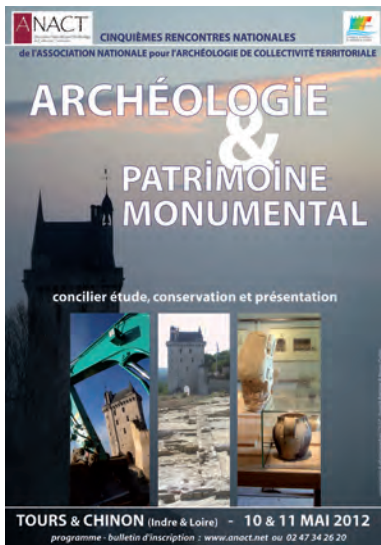
construction du tramway de Tours sont réalisées par le SADIL (avec la collaboration de l'INRAP pour les fouilles). Cet historique montre la capacité des élus à s'adapter aux situations, mais aussi la difficulté qu'il y a à anticiper et à créer ex nihilo une structure telle que nous estimons qu'elle doit être : une équipe complète, avec tous les métiers nécessaires, et des équipements immobiliers dignes de ce nom. Ce n'est bien sûr pas le cas en Indre-et-Loire, où les choses se sont montées petit à petit. D'abord « outil maison », puis au service d'autres aménageurs, comptant une quinzaine d'agents au statut souvent peu stable, le service demeure inachevé. Comme on le sait, la conjoncture actuelle n'est pas favorable au développement des politiques culturelles. Il nous appartient donc de continuer à travailler et à convaincre que l'archéologie est un atout pour une collectivité. Les archéologues contribuent à l'aménagement et à la connaissance du territoire dont les élus tirent leur légitimité, et fabriquent du lien social en donnant des repères spatio-temporels aux habitants de ce territoire.

Bruno Dufaÿ



Le même soleil d'hiver, les activités évoluent : fouille sur un prieuré, diagnostic en milieu rural...





ARCHEOLOGIE ET PATRIMOINE MONUMENTAL CONCILIER ÉTUDE, CONSERVATION ET PRÉSENTATION

CINQUIÈMES RENCONTRES NATIONALES DE L'ASSOCIATION
NATIONALE POUR L'ARCHÉOLOGIE DE COLLECTIVITÉ
TERRITORIALE

10-11 MAI 2012

TOURS ET CHINON

Les collectivités territoriales sont historiquement dépositaires d'un patrimoine monumental très important, mégalithes ou châteaux, ruines romaines ou bâtiments d'âge classique souvent encore utilisés par des administrations, sans parler des églises pour la plupart propriété des communes.

Ce patrimoine occupe une position ambivalente dans l'appréciation qu'en ont les élus et les administrés. D'un côté, il est perçu comme une richesse, témoin de l'histoire et de la mémoire d'un territoire. De l'autre, il est une charge technique et financière, dont l'utilité n'est souvent perçue qu'en termes d'exploitation touristique. Ce tiraillement entre deux manières de vivre les monuments a traversé toute l'histoire de la gestion patrimoniale française, depuis la lutte épique qui opposait au milieu du XIXe siècle Prosper Mérimée et Arcisse de Caumont, l'un se faisant le représentant de l'intérêt général de la Nation, le second celui des territoires attachés à leur histoire.

Depuis, la montée en puissance de la discipline archéologique a introduit un nouvel acteur dans cette confrontation, en abordant les monuments sous l'angle de la collecte de connaissances au service du monument lui-même, mais aussi de l'histoire en général. L'archéologie amène à envisager une manière différente d'étudier, de comprendre, de conserver et de transmettre les informations portées par ce patrimoine bâti, tout en s'assurant de sa conservation et de sa présentation au public. Le monument par lui-même, ou les aménagements patrimoniaux qu'il accueille,

deviennent alors les supports de la diffusion des produits de la recherche archéologique.

Comment les collectivités arrivent-elles (ou non) à concilier les exigences respectives de la conservation des monuments, de leur étude et de leur mise en valeur, touristique ou simplement urbanistique ? Dans cette triple exigence, comment les archéologues des services de collectivités se positionnent-ils ? Quelle est la valeur ajoutée de leur travail pour aider à la compréhension des édifices, tant à des fins de restauration que de présentation au public ? A l'inverse, les grands chantiers de restauration et de mise en valeur sont-ils de bonnes occasions de faire avancer les recherches archéologiques ?

Les archéologues donnent-ils du sens aux monuments, arrive-t-il qu'ils modifient profondément la perception qu'en ont les habitants proches et les visiteurs plus lointains ? Sont-ils des brouilleurs d'image ou les révélateurs d'une réalité qui sera utilisée dans les politiques culturelles, touristiques ou urbanistiques des collectivités ?

C'est à ce questionnement sur la position qu'occupe l'archéologie que l'ANACT consacrer ses Cinquièmes Journées d'Étude, qui auront lieu à Tours et à Chinon les 10 et 11 mai 2012. L'objectif est de confronter les expériences à travers des études de cas ou des réflexions plus théoriques. Elles doivent également être l'occasion de confronter les points de vue des divers acteurs du patrimoine, corps de métier et institutions concernés.

Si vous désirez présenter une communication sur le thème de nos rencontres, vous pouvez en adresser le résumé jusqu'au 15 janvier 2012 à Bruno Dufay : bdufay@cg37.fr

de l'ASSOCIATION NATIONALE pour l'ARCHÉOLOGIE DE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

ARCHÉOLOGIE & PATRIMOINE MONUMENTAL

concilier étude, conservation et présentation



TOURS & CHINON (Indre & Loire) - 10 & 11 MAI 2012

programme - bulletin d'inscription : www.anact.net ou 02 47 34 26 20